

l'école **SNES-FSU** émancipée

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

N°5 AVRIL 2008

Et maintenant, amplifions la mobilisation !!

La grève du 18 Mars (à laquelle le SGEN-CFDT et l'UNSA avaient refusé de s'associer), a été un relatif succès, même si le nombre de grévistes a été très variable selon les académies et les établissements. Depuis le mois de février, de nombreux établissements sont en lutte contre les suppressions de postes et l'instauration des heures supplémentaires à hauteur de 10% dans les DHG. Des lycées et collèges de la région parisienne sont, à l'heure où ces lignes sont écrites, en grève reconductible et/ou bloqués par les personnels avec l'aide des parents et des élèves.

La CAN du SNES s'est réunie les 19 et 20 Mars pour faire le point sur la situation, et envisager les suites. Les décisions votées à la majorité (l'Ecole émancipée a voté contre) ont été les suivantes :

- grand meeting des établissements en lutte le mercredi 26 mars à Paris, dont le Snes espérait une forte médiatisation et qui, on le sait maintenant, n'a pas répondu aux attentes, même pas à celles des établissements effectivement en lutte car il n'était pas possible de remettre en cause les décisions de non-action prise en CAN la semaine précédente.

- journée nationale d'action pour l'éducation sans plus de précision le Mercredi 2 Avril, appelée à être déclinée différemment dans les académies.

- cadrage d'une action nationale par zone en fonction des vacances de printemps.

- manifestation nationale pour l'éducation le Dimanche 18 Mai à Paris.

Nous avons jugé que ce dispositif était insuffisant, qu'il fallait s'appuyer sur les académies et établissements les plus mobilisés, et proposer une **grève nationale** avant les vacances de printemps (jeudi 27 Mars ou 3 avril), pour exiger du gouvernement un collectif budgétaire permettant de récupérer les 11000 postes « perdus » à la rentrée 2008. Les actions saupoudrées, telles que les propose la majorité du SNES, ne sont pas en mesure de faire plier le gouvernement et reculent encore le relais indispensable qu'attendent les collègues et les établissements mobilisés.

Au mieux, comme c'est déjà le cas dans les académies en lutte, les recteurs lâchent des postes, ils cèdent, et les collègues n'auront pas lutté pour rien ! Mais cela ne répond que localement, alors que l'attaque est globale et nationale...

Dans la Région Parisienne, en particulier dans l'académie de Créteil la mobilisation a démarré avant les vacances scolaires d'hiver. Si certains marquent le pas aujourd'hui, d'autres, au contraire, rentrent dans l'action. Tous réclament que les syndicats, et en tout premier lieu le SNES, donnent des perspectives nationales. Dans la plupart des académies, des lycées sont bloqués, des collègues sont en grève, mais ils se sentent encore très isolés.

L'entrée des lycéens dans la lutte depuis plusieurs semaines a poussé leurs organisations (FIDEL et UNL) à prendre une position nationale et à appeler à la grève mardi 1^{er} Avril. Les syndicats nationaux auraient dû en faire autant. En tant qu'enseignants nous ne pouvons laisser les lycéens mener seuls un combat qui est aussi le nôtre, nous devons participer aux manifestations, nous réunir dans les établissements, et tout faire pour que le mouvement s'amplifie.

Enfin il est indispensable de montrer les cohérences entre les attaques budgétaires et les projets du gouvernement. A l'Ecole Emancipée nous réaffirmons notre volonté de ne pas nous laisser enfermer dans des actions spécifiques au second degré, mais au contraire d'élargir le mouvement à l'ensemble des secteurs de l'éducation. Aux fermetures de postes et de classes correspond la volonté de changer de façon fondamentale le service public d'Education Nationale.

Le premier degré est très touché, lui aussi, par les contre réformes (nouveaux programmes, stages pendant les vacances, suppressions des heures d'enseignement du samedi, etc). Les collègues reçoivent en ce moment les annonces de fermetures de classes liées à la carte scolaire :

c'est donc maintenant qu'une action nationale de grève, tous ensemble, serait possible !

Pour nous contacter :
ponvert.cecille@wanadoo.fr
stephanemoulain@wanadoo.fr
yves.cassuto1@free.fr
edwige.friso@wanadoo.fr
dadi-boile@wanadoo.fr
ingrid.darroman@laposte.net

Site de l'Ecole Emancipée :
www.ecoleemancipee.org

Tous les bulletins et textes concernant l'EE dans le SNES à la rubrique Syndicats Nationaux.

12 mars anti précarité, un bon début qui appelle des suites fédérales rapides ...

L'action / colloque FSU contre la précarité du 12 mars 2008 est un succès incontestable.

Plus d'une centaine de personnes de tous les champs de syndicalisation de la fédération ont fait le déplacement à Paris. La matinée a été ponctuée par des interventions de Gérard Aschiéri et de Pierre Concialdi chercheur à l'Ires et de nombreux témoignages des situations de précarité vécues par les collègues présents.

L'analyse de la précarité avancée par Gérard Aschiéri est intéressante. Il considère qu'elle atteint un tel degré qu'elle ne peut plus être considérée comme une simple variable d'ajustement qui permet au système de fonctionner mais qu'elle correspond désormais à une idéologie et tient ainsi place de politique de « gestion des ressources humaines ». Si l'objet n'est pas que tout le monde soit précaire, il s'agit quand même de faire en sorte qu'il n'y ait plus personne qui se trouve dans une situation de garantie d'emploi totale, la précarité tend à devenir la norme et permet de servir un idéal libéral qui consiste d'une part à créer une énorme marge de souplesse et développer la mise en concurrence des individus comme « garantie d'efficacité ». L'après midi des délégations incluant des précaires ont été reçues par les groupes parlementaires et dans les ministères (fonction publique, éducation nationale, supérieur...).

Un manifeste contre la précarité a servi de support aux différentes délégations. Si ce manifeste reprend les mandats de la Fsu, on peut regretter qu'une partie de la journée n'ait pas été prévue pour discuter son contenu. Les réponses ou absences de réponses faites aux délégations ont permis aux collègues précaires présents de se confronter aux réponses des politiques de manière concrète.

Retenons simplement que le groupe parlementaire Ump a signifié à la délégation que si les syndicats ne « s'arqueboutaient pas autant sur des statuts obsolètes, il serait possible d'améliorer la situation des plus précaires »... en résumé soyez tous précaires et les plus précaires seront moins précaires.

Le groupe Ps quant à lui, s'il s'est prononcé pour un plan de titularisation voisin des dispositifs Sapin, s'est montré beaucoup plus

circonspect sur une augmentation massive du nombre de postes... les collègues ont donc été confortés dans l'idée que sans lutte pour créer un vrai rapport de force il n'y avait rien à attendre de positif de la part des politiques.

Parallèlement, l'après midi un débat sur les suites à donner à cette journée a réuni les participants qui n'étaient pas dans les délégations. La soif de donner des suites dans un cadre fédéral et de tisser des convergences avec les précaires du privé (l'exemple d'ac ! fut évoqué) a été très largement avancé. Personne n'a réclamé un repli de chaque syndicat sur son secteur. Il a néanmoins été réaffirmé que les syndicats nationaux ont un rôle à jouer pour lutter contre les formes spécifiques de précarité de leur ministère mais dans une perspective d'ensemble que seule la fédération peut impulser.

Cette journée aura donc permis de mettre en mouvement dans toutes les académies des précaires de tous les secteurs de syndicalisation de la FSU et de donner une première dimension fédérale au sujet. Deux leçons sont à tirer de cette journée, la première est que la fédération peut mobiliser sur la question de la précarité si elle s'en donne vraiment les moyens... la deuxième est que l'aspiration à une suite rapide et de prise en compte effective de la précarité (la création d'un secteur fédéral sur la question fut demandé) est importante parmi les collègues. L'attente est d'ailleurs exigeante puisqu'elle comporte deux demandes complémentaires.

La première demande est que chaque syndicat porte vraiment dans son champ de syndicalisation la lutte contre les situations spécifiques de précarité.

La deuxième demande très largement exprimée est celle d'une **lutte d'ensemble au niveau de la fonction publique en convergence avec les précaires du privé.**

Le niveau fédéral est considéré à juste titre comme indispensable pour cela par les collègues. Gageons que la fédération saura répondre aux fortes aspirations des collègues pour impulser la lutte dans cette voie. L'Eé s'y emploiera à tous les niveaux.

Le projet de loi sur la « mobilité » : un joli mot pour une réalité tout autre

Ce projet trouve sa place dans la Réforme Générale des Politiques Publiques dont l'unique objectif est la mise en œuvre de l'engagement de Sarkozy de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux (160 000 emplois en 4 ans environ à partir du budget 2009 dont 80 000 dans l'Education Nationale). Un tel choix est de nature à bouleverser totalement et violemment l'idée même de services publics et les valeurs qu'elle sous-tend en entérinant une logique de service universel minimum pour les plus pauvres et le recours au privé payant pour ceux qui en auront les moyens : la « révolution » libérale.

La RGPP se décline en 4 volets :

Le chantier structurel (décentralisation, réforme de l'administration territoriale, déconcentration, externalisation, création d'établissements publics, d'agences)

Le chantier budgétaire (la LOLF et le partenariat public/privé (contractualisation), la logique des indicateurs, de l'évaluation et de la culture du « résultat »)

Un chantier qualitatif qui vise à améliorer l'accès aux services administratifs pour les usagers (simplification et administration électronique, pour le coup plutôt positif a priori)

Et enfin, un chantier managérial, celui qui nous intéresse ici, qui est centré sur la « modernisation des ressources humaines » et est composé lui-même de trois volets que le gouvernement décrit pudiquement comme la volonté d'assurer la rencontre de l'offre et de la demande, valoriser les compétences et la performance des agents, et enfin, favoriser leur mobilité.

Un agenda plus que serré

Ce projet de loi a fait l'objet d'une discussion au conseil supérieur de la fonction publique du 18 au 27 mars au cours de laquelle CGT, FO et FSU ont fait front commun avec quelques résultats , elle passera devant le Parlement au printemps pour publication pendant l'été.... On nous annonce d'ores et déjà pour l'automne une nouvelle réforme du statut liée aux conclusions de Livre Blanc lui-même largement inspiré du Livre Vert appelé aussi le rapport Pochard.

Les grandes lignes

Selon le ministre, ce projet sur la mobilité apporte aux agents la « sécurisation de leurs parcours professionnels ». En réalité, en dehors de quelques articles d'habillage, l'essentiel de cette réforme vise à **individualiser la rémunération**, massifier le recours aux **contractuels** pour exercer les missions (largement revues à la baisse car ce projet est totalement cohérent avec les réformes « éducatives » en cours : socle commun, livret de compétences, orientation précoce des élèves en échec,

développement de l'apprentissage, bac pro en 3 ans...), rendre possible le recours à l'**intérim** pour les remplacements et imposer aux fonctionnaires titulaires une **mobilité contre leur volonté** et multiplier la possibilité de mise en disponibilité d'office (qui correspond au **licenciement**)... Eric Woerth ne partage visiblement pas la même appréciation que nous du mot « sécurisation » !

Le modèle : l'organisation de la Fonction Publique Territoriale dans ses pires dispositions... aggravées !

Ces dispositions rappellent celles qui prévalent dans la fonction publique territoriale depuis qu'elle subit les effets de la décentralisation et de la déconcentration.

Sous couverts de consacrer le droit au départ en mobilité (art. 4) complètement faussé par sa soumission à la « nécessité absolue de service », c'est le droit de l'administration à nous déplacer contre notre volonté qui voit le jour.

En dehors du projet sur la mobilité, des discussions autour du concours de recrutement laissent à penser qu'il n'ouvrirait plus droit à un poste mais à l'accès à une liste d'aptitude et qu'il reviendrait à chacun de répondre à des offres d'emploi. La question du niveau auquel un membre de l'éducation postulera est importante : directement auprès des chefs d'établissements ? C'est sans doute ce dont rêve le gouvernement et énonce le SNPDEN au Figaro. D'ores et déjà, la multiplication des postes à profil et l'extension du mouvement spécifique nous donnent une idée de la réponse.

Il est prévu que le fonctionnaire puisse cumuler des temps partiels (article 8) sans qu'apparaisse de bornage géographique entre les différents lieux d'exercice.

Dans les premiers exemples donnés par le cabinet de Woerth qui montraient la possibilité d'exercer à 115% , la notion d'heures supplémentaires payées en tant que telles avait disparu. Les syndicats sont parvenus à faire disparaître cette possibilité mais le problème des heures supplémentaires imposées reste entier : si par « malheur » notre GRH n'a à nous proposer qu'un 9 heures + 12 heures à moins d'un trajet insupportable entre nos deux lieux de travail, le choix véritable n'existe pas. Par ailleurs, les décharges horaires ou les indemnités pour services partagés disparaissent.

Le Statut actuel dans la fonction publique d'Etat

Il est celui d'une fonction publique de carrière et est constitué d'un statut commun qui détermine les trois catégories de fonctionnaires de l'Etat (A, B, C) et des dispositions communes telle que la grille indiciaire., Il organise les différentes missions en corps, auxquels s'ajoute une série de décrets d'application propre à chacun d'entre eux et qui décline les missions, les procédures d'avancements, de mutation...

Il faut noter également qu'un décret en cours de rédaction rendrait possible le fait qu'un fonctionnaire aurait vocation à travailler dans n'importe quel ministère ou établissement administratif et que la décision d'affectation serait prise par arrêté sans vérification de l'accord de l'agent (c'est la généralisation de ce qui s'appelle la position normale d'activité). Il faut bien sur faire le lien ici avec le rapport Pochard pour ce qui concerne l'EN : les professeurs pourraient cumuler un mi-temps d'enseignement et de CPE ou de COP (ou même de secrétariat ou autre puisqu'il est possible qu'un des emplois ne soit pas dans le grade de l'agent) par exemple...C'est bien sûr la fin des 18 heures de présence, la fin des conditions d'exercice qui font qu'un enseignant est concepteur de son métier et de ses pratiques pédagogiques...c'est le recentrage d'office sur le socle commun et les compétences

Le dispositif de réorientation professionnelle énoncé à l'article 7 lui rend tout simplement possible le droit de l'administration à nous licencier. Dans un premier temps, entrainé dans ce dispositif tout agent dont le poste serait supprimé, l'intervention syndicale a réduit le champ d'application aux situations de restructuration obligatoirement passées en Conseil Technique Paritaire (dans lesquels les organisations syndicales siègent). Cela dit, cette disposition reste gravissime.

L'agent devrait signer une convention en lien avec son « projet professionnel », il percevrait son salaire et suivrait une formation. En cas de non respect de la convention ou de refus de trois emplois proposés (sachant qu'il n'y a pas de limitation géographique prévue et que n'est même pas reconnue la notion d'offre *valable* d'emploi qui existe dans le secteur privé), il n'y aurait aucune gradation de sanction et l'agent serait mis en disponibilité d'office (c'est l'équivalent du licenciement : l'agent n'a plus d'emploi et ne perçoit plus son salaire).

Dans le cas de l'Education, les implications du socle commun rendent tout à fait imaginable qu'une restructuration fasse de plusieurs enseignements des options assurées par des contractuels : les professeurs de ses disciplines entreraient de fait dans le cadre du dispositif.

Le recours à l'intérim (article 9) acte la disparition des TZR (à part ceux en AFA ?) et des contractuels assurant les remplacements.

La déqualification des enseignants qui serait une conséquence évidente du passage aux 35 heures (ou plus) de présence et de la réduction des exigences au socle et aux compétences est confirmée dans le fait que le projet mobilité rend possible le détachement d'un autre ministère sans équivalence de niveau de fonction et de responsabilité et l'intégration directe qui ferait que le corps enseignant deviendrait un corps d'accueil auquel on accéderait sans la qualification requise

actuelle et sans passage par la période de stagiaire en situation qui garantit la formation (articles 1, 2). Un dernier ensemble d'article individualise totalement la rémunération. L'article 1 fait qu'en retour de détachement, l'agent se voit reconnu des acquis de l'expérience professionnelle mais hors du cadre de la VAE et donc à la discrétion de l'administration d'accueil qui par là reconnaît ou non sa « valeur » sans aucun critère défini. L'article 5 prévoit qu'au retour dans son corps d'origine (quand se sera possible !), l'avancement et les promotions acquises dans celui d'accueil seraient conservés : c'est la carotte pour faire digérer la circulation entre les corps. L'idée est de mettre fin aux revalorisations générales des salaires et aux possibilités d'acquis pour tous de droits à des indemnités : la seule façon de voir son salaire revaloriser serait d'accepter des détachements.

Par ailleurs, les indemnités seraient liées au fait de prendre un poste difficile à pourvoir et non plus aux difficultés réelles d'exercice : dans des établissements scolaires sensibles, un enseignant pourrait toucher une indemnité (s'il a pris un emploi à un moment et dans une discipline où on connaissait une situation déficitaire) et pas les autres !

Avec les salaires et l'avancement au mérite à la discrétion des chefs d'établissement, l'éclatement total des collectifs autour des questions essentielles et fédératrices que sont les salaires ou les carrières-leviers de mobilisation certains- est à l'ordre du jour. Le paritarisme et les droits qui vont avec seraient rendus complètement caduques.

Ce projet organise aussi l'avènement de l'individualisme au cœur de nos salles des profs et pose question à notre syndicalisme.

La RGPP et ses volets d'application sont une machine de guerre libérale. Nous devons la combattre tous ensemble pour les services publics, les usagers et les personnels. C'est la sauvegarde d'une société où l'on aspire encore à l'égalité, à la solidarité et la répartition des richesses qui est en jeu.

Le Rapport Pochard

Darcos arrive en mai l'an passé. Il annonce qu'il veut des « tables rondes » très vite pour envisager la « revalorisation » du métier d'enseignant. Ce n'est qu'en octobre que Darcos annonce la création d'une commission présidée par Pochard et qu'il donne des échéances : propositions de la commission (livre vert) pour Noël, décisions retenues par Darcos publiées au printemps (livre blanc.). En guise de « tables rondes », les syndicats ont été « auditionnés » deux ou trois fois sans que cela permette le moindre échange constructif : il n'y a pas eu de « dialogue social » (ce qui était à prévoir). Le résultat est tout aussi prévisible : le rapport Pochard s'inscrit dans la droite ligne du rapport Darcos écrit avant même qu'il ne soit ministre, au printemps dernier : les conclusions en sont dramatiques.

Quelques points développés dans le rapport :

Autonomie des établissements

Aujourd'hui, la marge d'autonomie locale se situe entre 2 et 5% environ, Pochard propose de laisser au moins 10% des moyens alloués non fléchés. Le chef d'établissement développe ses projets, qui sont soumis à contrats d'objectifs avec le rectorat.

Exemples d'autonomie : horaires des élèves : ils seraient annualisés par discipline, les élèves n'auraient pas le même emploi du temps selon le moment de l'année, celui-ci fonctionnant en bloc avec capitalisation d'heures pour mener des projets « maison ». Cette répartition horaire n'a, évidemment, aucun fondement pédagogique, et n'a pas fait la preuve de son efficacité pour empêcher l'échec scolaire...

Cela implique l'abandon des normes nationales telles que « seuil de dédoublement », heures affectées au soutien, etc...Pochard préconise une application plus souple, en fonction des besoins et des projets des élèves. Cela donnerait : fin de l'ATP en 6^{ème} POUR TOUS, et développement de PPRE pour QUELQUES-UNS, cela coûte nettement moins cher, et tant pis si c'est inefficace et stigmatisant.

Le tout conçu dans le cadre de la mise en concurrence des établissements : l'offre de formation serait décidée localement, le choix des enseignements, l'assouplissement des programmes (certains se conteraient du socle, d'autres iraient plus loin) : c'en serait fini d'une même école pour tous sur l'ensemble du territoire, **Pochard va renforcer toutes les inégalités, scolaires bien sûr, mais aussi sociales.**

Métiers, missions, services

Le principe retenu par le rapport, c'est la **suppression du statut** et de la norme nationale... C'est la généralisation de l'individualisation à tous les niveaux par le biais du renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, pièce maîtresse du renforcement de l'autonomie des établissements :

→ Pour ce qui est **des missions**, elles dépendraient des besoins de l'établissement, elles seraient donc **définies localement, négociées avec le chef d'établissement individuellement et dans le cadre du renforcement du rôle du conseil pédagogique**: en outre, le rapport prévoit de remettre au goût du jour **la bivalence** dans les collèges, ce qui permettrait une gestion flexible des enseignants, et laisserait place, aussi, à l'intervention d'enseignants PLP (ne prévoit-on pas de supprimer des milliers de postes en LP, en fermant les BEP ?). Par ailleurs, La définition de nos services en heures d'enseignement est largement remise en cause : le service devrait inclure de « nouvelles activités », et prendre en compte le rôle accru de l'orientation dans nos missions, au détriment des CO-PSY, personnels formés et qualifiés pour cette tâche, totalement absents ici, jamais mentionnés par le rapport. Dans le droit fil du pilotage des équipes par des chefs potentats, le rapport Pochard préconise le recrutement par les chefs d'établissement des collègues en fonction de « profil » : cela leur permettrait de piloter les équipes pédagogiques et remettrait en cause le droit à un poste à l'issue du concours, ainsi que le droit à la mobilité. Et cela instaurerait la contrainte de la recherche d'un emploi à l'issue de la certification, à l'instar du modèle anglais.

→ En ce qui concerne **les services**, trois pistes sont proposées : la première prévoit d'annualiser le service, la seconde d'allonger le temps de présence et la troisième le temps de travail....**Si le service est annualisé**, l'enseignant « doit » 648 heures par an (18 h x 36 semaines. A noter, le calcul vaut aussi bien pour les certifiés que pour ...les agrégés !). Les problèmes posés sont nombreux : comme dans le supérieur actuellement, l'annualisation entraîne, par exemple, la suppression de la notion de « jour férié ». En effet, il faut « récupérer » les 2 heures non faites avec telle classe le 8 mai...

C'est aussi la fin de la formation sur le temps de travail : plus d'autorisation d'absence pour les stages, ou alors, on récupère, et il ne s'agit donc plus de formation « sur le temps de travail » ! Atteinte au droit syndical, aussi : si on participe à l'heure d'info syndicale, il faudra rattraper le cours. Quand les élèves auront un stage ou une sortie scolaire, il faudra aussi rattraper ! Et à terme, qu'en sera-t-il du droit au congé maladie ? En second lieu, le rapport propose **d'allonger le temps de présence** dans les établissements : le service serait donc décompté sous forme de forfait (18 + 3, par exemple) et inclurait d'autres tâches autour de nos missions d'enseignement, ce qui ouvre la porte à toutes sortes de dérives (surveillance, entretien des locaux, ... ?). Quant à la troisième solution, **il s'agit d'augmenter le temps de travail et de porter les maxima de service de 18 h à 22h semaine !** Les 4 heures imposées seraient compensées par une hausse de la rémunération à hauteur de 2 mois de salaire supplémentaires. Le ministère reste alors gagnant puisque le service augmente de 22%, la rémunération de 17 % seulement !

→ **Evaluation et rémunération** : le rapport Pochard donne les pistes à suivre pour aboutir à une individualisation extrême des situations et la fin du statut, le tout avec le recours à un volant d'heures supplémentaires accru distribuées par le chef d'établissement pour rémunérer le « mérite » de façon discrétionnaire : ce sera mise en concurrence des collègues, l'individualisation de notre temps de travail (fin de la notion « d'obligations de service » : on serait corvéable...) et de nos carrières. C'est le chef d'établissement qui déciderait, seul, de l'avancement, ou non, d'échelon (alors que les IPR n'interviendraient plus que trois ou quatre fois dans une carrière). ...En effet, la promotion doit être « conditionnée au mérite, à l'investissement personnel et à la performance » (*sic !*) : une performance mesurée aux « progrès » des élèves. A travers cette individualisation extrême des situations, on voit bien se profiler **la fin de l'égalité salariale** et de toute possibilité de revalorisation salariale collective pour les fonctionnaires (à chacun son dû...demander des tâches supplémentaires devenant la seule voie de revalorisation). C'est la mise au pas de toute la profession par des chefs tout puissants régnant sur tous les aspects de notre métier (salaires, services, mutations, carrières), bref, la fin du statut !

L'ensemble fait système avec la suppression massive des postes programmés pour plusieurs années avec la pochardisation du métier, les enseignants travailleront plus.

Le rapport Pochard c'est ce qui doit servir de base à la redéfinition du métier d'enseignant qui sera exposé dans le « livre blanc », celui-ci devant sortir...au mieux en fin d'année scolaire : quelle possibilité de réaction collective de la profession alors ?

**Non à la pochardisation de notre métier,
reconnaissance de nos métiers (Co-Psy, CPE complètement absents du rapport)
et missions,
amélioration de nos conditions de travail et véritable formation pour permettre une
réelle et efficace prise en charge de nos élèves,
de tous nos élèves.**

Le rapport Pochard n'est qu'un rapport : cependant, on sait depuis longtemps que les rapports nourrissent les réformes et contre réformes, et on a vu clairement les applications de la commission Thélot dans la loi Fillon... Aujourd'hui, ce rapport peut rester « lettre morte », finir dans un tiroir... Tout dépend de l'importance de notre réaction et de notre rejet : sans mobilisation, sans rapport de forces, le pire est à craindre.